

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE PROJET OU D'ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : DÉCHETS, ASSAINISSEMENT

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraph.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 78 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Ingénieur territorial, vous dirigez le service Déchets assainissement à la direction des services techniques de la métropole d'Agglodurable. Cette métropole de bord de mer, de 150 000 habitants en été, dispose d'un littoral très prisé des vacanciers pour ses plages et ses espaces naturels. Le traitement des eaux usées est assuré par une station d'épuration (voir Annexe).

La présence de macrodéchets, en particulier de bouteilles en plastique dans les espaces naturels, sur le littoral et en mer pose de nombreux problèmes. Les éléments plastiques sont directement responsables de pollution du sol et des eaux. Ces déchets anéantissent les efforts en matière de propreté de ces dernières années. Au-delà de l'aspect esthétique très négatif, ils ternissent l'image du littoral.

Dans un contexte de recherche d'exemplarité, d'innovation et de performance environnementales, les élus d'Agglodurable veulent s'engager dans une démarche globale pour limiter les rejets de macrodéchets dans les milieux récepteurs. La directrice générale des services techniques (DGST) vous confie le pilotage de ce projet.

Question 1 (5 points)

Vous rédigerez une note à l'attention de la DGST sur les macrodéchets. Vous y expliquerez notamment en quoi ceux-ci constituent des vecteurs de pollution et soulignerez leurs conséquences environnementales.

Question 2 (3 points)

Vous produirez, à l'aide du dossier, un état des lieux sur les aspects réglementaires en vigueur en matière de prévention des déchets et de lutte contre les pollutions marines et terrestres.

Question 3 (3 points)

La DGST s'interroge sur l'impact des macrodéchets sur le système d'assainissement de la métropole.

Après avoir indiqué les conséquences possibles des macrodéchets sur le fonctionnement du réseau et des stations d'épuration, vous proposerez des modifications à apporter au système pour améliorer l'abattement de ce type de déchets.

Question 4 (5 points)

L'exécutif souhaite lutter contre la présence des macrodéchets dans la nature (espaces naturels, littoral et mer).

- a) Vous expliquerez en quoi le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) représente un outil majeur dans la lutte contre la présence des macrodéchets. (1 point)
- b) La DGST souhaite que vous pilotiez une démarche permettant de supprimer la présence de bouteilles en plastique dans les milieux naturels du territoire (espaces naturels, littoral et mer). Vous lui proposerez un plan d'action comprenant des mesures réalistes, et en préciserez les modalités de mise en œuvre. (2 points)

- c) Vous formulerez des propositions afin de lutter contre la pollution des mégots de cigarette sur les plages, et présenterez un dispositif de communication pour accompagner leur mise en œuvre. (2 points)

Question 5 (4 points)

Dans le document 1, il est proposé un certain nombre d'actions en faveur de la lutte contre les pollutions plastiques en mer.

- a) Vous définirez en quoi consiste un bon état écologique de la mer. (1 point)
- b) En vous appuyant sur les 35 actions qui sont envisagées dans ce document, vous indiquerez les acteurs pouvant contribuer à la lutte contre les pollutions plastiques en mer et préciserez leur champ d'intervention. Vous formulerez votre réponse sous la forme d'un tableau. (3 points)

Liste des documents :

- Document 1 :** « Plan d'actions "zéro déchet plastique en mer" (2020-2025) » - ecologie.gouv.fr - juin 2020 - 22 pages
- Document 2 :** « Présentation de publication. Macrodéchets anthropiques et assainissement. Enjeux et leviers d'action pour une réduction des flux dans les milieux récepteurs » - Cerema - 16 octobre 2020 - 4 pages
- Document 3 :** « Macrodéchets anthropiques et assainissement. Enjeux et leviers d'action pour une réduction des flux dans les milieux récepteurs » (extraits) - Cerema - 2020 - 20 pages
- Document 4 :** « Plan territorial de gestion des plastiques : comment les services publics d'eau et d'assainissement participent à la lutte contre la pollution plastique » - Amorce - juin 2019 - 11 pages
- Document 5 :** « Fiches pratiques techniques. Gestion des déchets : un cadre réglementaire en pleine mutation » - clubtechnicites.fr - mai 2022 - 4 pages
- Document 6 :** « Il faudrait ramasser les macroplastiques avant qu'ils ne se fragmentent » - actu-environnement.com - 10 mai 2023 - 4 pages

Liste des annexes :

- Annexe A :** « Présentation de la station d'épuration d'Agglodurable » (extrait) - 10 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reprographique ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.